

Délibération CA 2024 / 12 / 10 – 6

Point 9 de l'Ordre du Jour :

CHOIX des SECTIONS du CONSEIL NATIONAL des UNIVERSITÉS (CNU) retenues pour le REPYRAMIDAGE 2025 de MAITRES de CONFÉRENCES (MCF)

Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 5

Orientations générales

- ✓ Création, au titre des années 2021 à 2025, d'une voie temporaire d'accès par promotion interne au corps des professeurs des universités au bénéfice des maîtres de conférences. Une possibilité de repyramidage supplémentaire pourrait être ouverte en 2026 pour atteindre les 2000 promotions au niveau national (CPJ incluses)
- ✓ L'objectif est d'augmenter le rapport nombre de PR / nombre de MCF, de l'équilibrer au mieux dans chaque section CNU avec une cible devant tendre vers les 40% de PR, de reconnaître l'engagement des MCF exerçant des activités équivalentes à celles des PR sur les 3 volets responsabilités, formation et recherche et de « favoriser » la carrière des femmes
- ✓ La répartition des promotions par établissement tient compte du ratio national de professeurs et de maîtres de conférences dans chaque section CNU => cibles fortement « incitatives »

Détermination des sections CNU proposées en 2025

- ✓ En l'absence de consignes et du volume de promotion possible pour 2025 par le MESR, priorisation des choix de promotions en tenant compte :
 - des disciplines identifiées par le MESR et/ou l'établissement => double « oui »
 - ouverture aux sections « mono-oui »
 - vivier des MCF éligibles par section CNU (>1) => possibilité de regroupement de deux sections au sien d'un même groupe CNU
 - des autres voies de promotion possibles (ouvertures concours 2025)
- ✓ **15 promotions + 2 en liste complémentaire à répartir en 2025 selon ces critères sur la base du nombre moyen ouvert constaté depuis 2021**

	Droit, Eco et Gestion				Lettres et Sc Hum				Sciences				Pluridisciplinaire		Santé		
	01	02	05	06	07	09	10	17	26	27	60	65		70	71		87
Liste principale																	
Liste complémentaire													68				85

**Soit : 15 + 1 en section 85 et
15 + 1 en section 68**

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** le choix des sections CNU pour le repyramidage-Maîtres de Conférences (MCF) 2024 dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR), consistant en **17 promotions à répartir en 2025** selon les critères exposés ci-avant, avec ouverture possible de promotions sur deux sections CNU issues du même groupe.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants à bulletin secret	27
Présents	19
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	27
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 12 décembre 2024

Hélène BOULANGER
PrésidentePublicité et modalités de recours :

- affichée le **17 DEC. 2024**
- mise en ligne sur l'intranet le **12 décembre 2024**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **17 DEC. 2024**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.